

**ESPACE 220**  
**Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 1000 Route de Tutegnny, 01170 CESSY**

-----  
**929 785 301 RCS BOURG EN BRESSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,  
Le Premier Décembre,  
A 18 heures,

La Société HOLDING AMD, Société par actions simplifiée au capital de 90 000 euros, ayant son siège social 62 Chemin des Alouettes, 01630 ST GENIS POUILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 962 637 RCS BOURG EN BRESSE, Représentée par Monsieur Alexandre DELEDICQ, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société ESPACE 220,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La société HOLDING AMD, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 1000 Route de Tutegnny, 01170 CESSY au 786 A Avenue des Voirons, 01220 DIVONNE LES BAINS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

"Le siège social est fixé : 786 A Avenue des Voirons, 01220 DIVONNE LES BAINS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée Unique**

Pour la société HOLDING AMD  
Monsieur Alexandre DELEDICQ  
Président

